PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

Compte administratif 2020

Ville de Nice

Séance du Conseil municipal du 21 mai 2021

Rapport de présentation

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

Table des matières

Introduction 3

1. Section de fonctionnement : 4

1.1. Les recettes de fonctionnement 4

1.1.1. Impôts et taxes : 10 millions d'euros de pouvoir d'achat rendus aux Niçois 5

1.1.2. Des tarifs et produits du domaine en baisse de plus de 40 % en lien avec la crise sanitaire 8

1.1.3. Des dotations de l'Etat en baisse de 670 000 euros du fait de la montée en charge de la péréquation 9

1.1.4. Les subventions de fonctionnement reçues (21,9 millions d'euros) 11

1.1.5. Les autres recettes de fonctionnement 11

1.2. Des dépenses de fonctionnement en baisse pour la troisième année consécutive 14

1.2.1. Des charges à caractère général en baisse de 7 millions d'euros par rapport à 2019 15

1.2.2. Des charges de personnel en baisse de plus de 325 000 euros 17

1.2.3. Des subventions et contributions versées en nette hausse 18

1.2.4. Des frais financiers en baisse de 960 000 euros par rapport à 2019 19

1.2.5. Les autres dépenses de fonctionnement 19

2. Les dépenses d'investissement 20

2.1. Les recettes d'investissement 20

2.1.1. Un autofinancement élevé des dépenses d'investissement 20

2.1.2. Les subventions d'investissement 20

2.1.3. Les autres recettes réelles d'investissement 21

2.2. Les dépenses d'investissement 22

2.2.1. Des dépenses d'équipement soutenues malgré la crise sanitaire 22

2.2.2. Les autres dépenses réelles d'investissement 29

3. Un encours d'emprunts en baisse de 12 millions d'euros 29

3.1. Une importante réduction du besoin de financements extérieurs 29

3.2. Un taux moyen en baisse pour la cinquième année consécutive 32

3.3. Les nouveaux encours 33

Budget annexe de l'Opéra 34

Budget annexe Nikaïa-Acropolis **36**

Budget annexe Fourrière automobile **38**

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

Introduction

Le compte administratif 2020 est la dernière étape d'un cycle budgétaire entamé avec le Débat d'Orientations Budgétaires de la ville de Nice, le 27 septembre 2019, et l'adoption du budget primitif, le 17 octobre 2019. Il dresse, de manière synthétique, un état de l'exécution budgétaire entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020.

L'année 2020 aura été fortement marquée par la crise sanitaire de la COVID-19. Avec un coût de plus de 46 millions d'euros, celle-ci aura fait perdre à la ville plus de 40 % de ses recettes tarifaires annuelles et notamment plus des ¾ de ses recettes de musées, la moitié des droits d'entrées dans les équipements sportifs et plus du 1/3 des recettes de restauration scolaire.

Malgré cela, la ville de Nice aura su faire preuve d'une grande adaptabilité et d'une forte réactivité pour être au plus proche des besoins de ses habitants :

- En étant l'une des premières villes de France à mettre à disposition des particuliers et de professionnels de santé des masques de protection contre la COVID et une politique de tests à grande échelle,
- En agissant au service des plus fragiles par le biais d'un soutien majoré de 3,3 millions d'euros à son Centre communal d'action sociale, mais aussi avec la mise en place d'un système inédit de distribution de livraison de courses à domicile, la mise à disposition de plus de 150 places supplémentaires d'hébergement pour les plus précaires, la distribution de plus de 90 000 repas produits par la cuisine centrale ou encore en luttant contre l'isolement par le biais d'un réseau d'écoute et un soutien psychologique aux personnes isolées tout au long de la crise,
- En lien avec le plan de relance porté par la Métropole, la ville de Nice aura également été au rendez-vous du soutien en faveur de son tissu économique et commercial en accordant près d'un million d'euros d'exonérations de redevance d'occupation public,
- En portant une action particulière en faveur du secteur culturel niçois avec une gratuité des loyers, l'organisation d'une programmation exceptionnelle baptisée « Mon été à Nice » et un soutien financier direct aux structures culturelles touchées par la crise,
- En soutenant son tissu associatif par le biais d'un fonds d'aide exceptionnel de 500 000 euros et la gratuité des loyers dus pendant les périodes de confinement.

La ville de Nice aura, enfin, fait preuve d'une très grande force de résilience :

- En assurant, tout au long des différents confinements, une continuité de fonctionnement de ses services et notamment de ses services prioritaires : police municipale, accueil des enfants, état civil, administration funéraire, etc.,
- Enfin, avec un taux de réalisation de plus de 92 % de ses investissements, la municipalité aura poursuivi en 2020 ses grands projets permettant ainsi : la poursuite du projet de création d'un Hôtel des polices mutualisé, l'inauguration du cours Jacques Chirac, le lancement de la réhabilitation de l'ensemble culturel Saint-François ou encore la poursuite des projets de trame verte et de verdissement de la ville.

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

1. Section de fonctionnement :

1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élèvent à 561,7 millions d'euros et sont ventilées de la manière suivante :

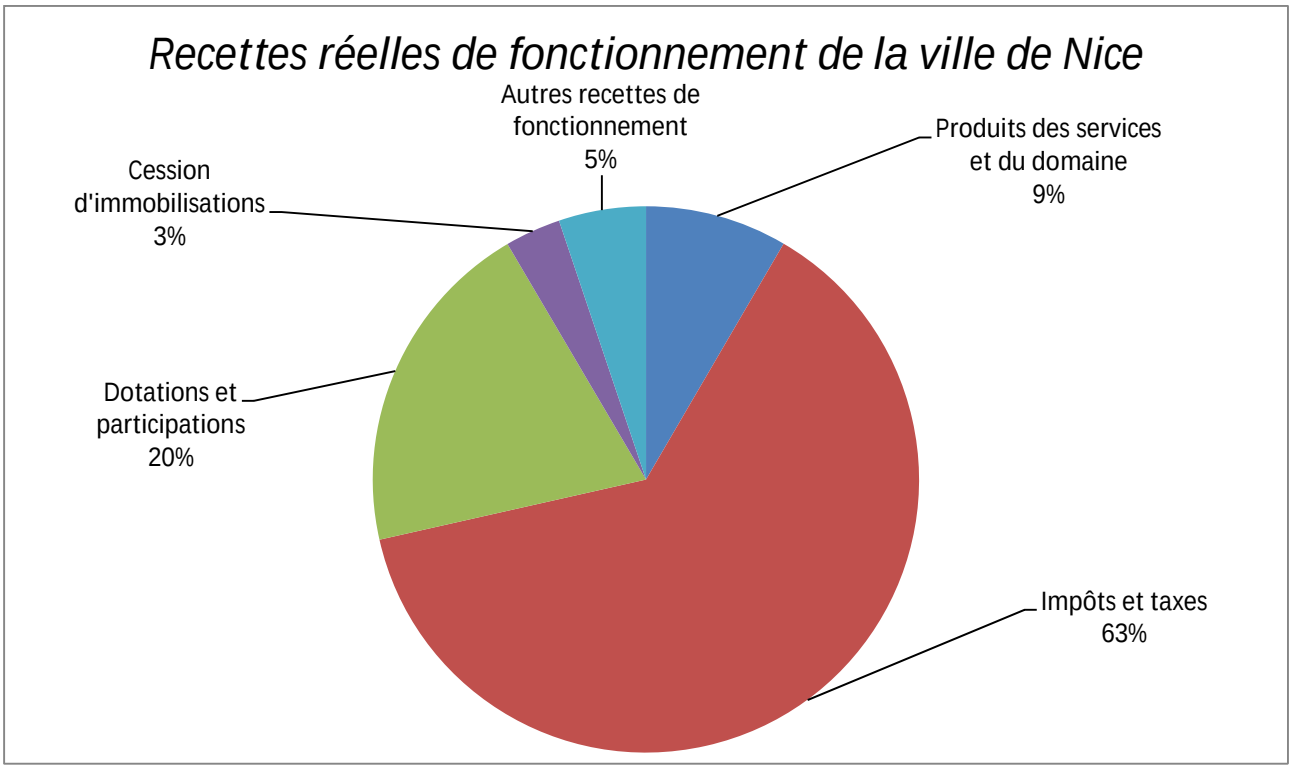

Si la ville a fait preuve d'une grande résilience tout au long de la crise, les pertes de recettes sont évaluées à 34,3 millions d'euros :

Pertes de recettes 2020 liées à la crise sanitaire	
Recettes issues des activités scolaires, périscolaires, petite enfance, culture, sport et jeunesse	-11,7M€
Recettes fiscales : droits de mutation à titre onéreux, produits des jeux de casinos, taxe sur l'électricité	-3,2M€
Palais Acropolis Nikaïa : perte de chiffre d'affaires	-11,5M€
Produits du domaine : droits de place, stationnement payant sur voirie	-6,9M€
Recettes de billetterie de l'Opéra	-1M€
Total	-34,3M€

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

1.1.1. Impôts et taxes : 10 millions d'euros de pouvoir d'achat rendus aux Niçois

Au cours des dix dernières années et malgré la baisse des dotations, la ville de Nice n'a pas majoré ses taux de fiscalité. Au contraire, en 2020, le Conseil municipal a souhaité poursuivre la baisse du taux de la taxe sur le foncière sur les propriétés bâties (TFPB) engagée depuis 2018, avec une réduction du taux de 21 à 19% entre 2019 et 2020.

Au niveau national, les taux de taxe d'habitation (21,10 %), de taxe foncière sur les propriétés bâties (19 %) et de taxe foncière sur les propriétés non bâties (32,29 %) de la ville de Nice la placent parmi les trois plus grandes villes françaises où la fiscalité communale est la moins élevée.

En 2020, la ville de Nice aura même le troisième taux de taxe foncière sur le bâti le plus bas des grandes villes de France après les villes du Mans et de Lyon[1] :

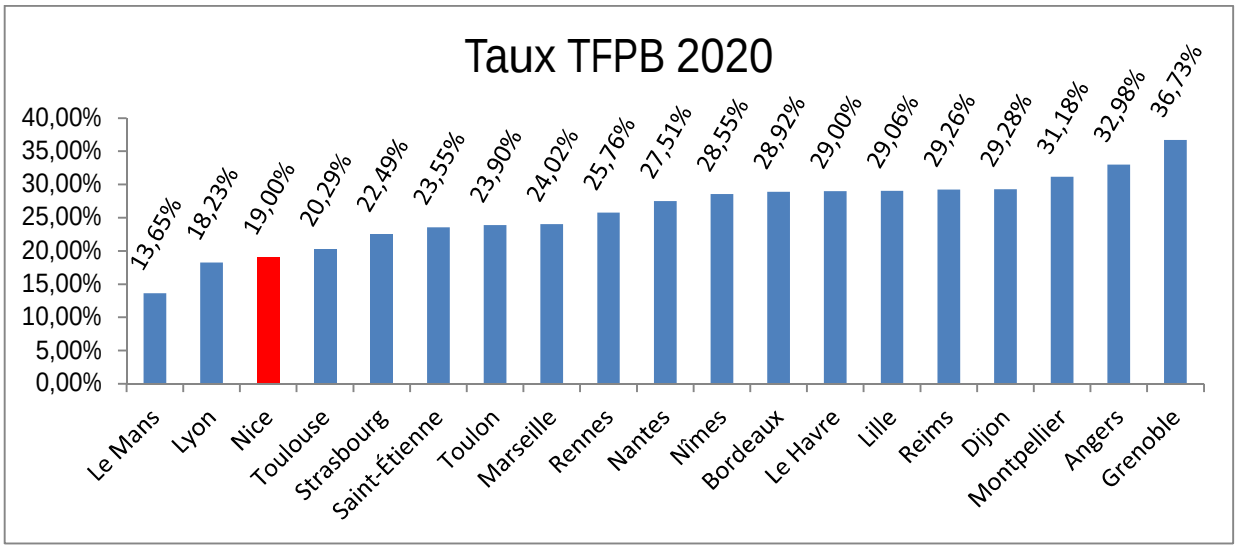

[1] Hors Paris qui dispose d'un statut particulier.

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

En 2020, les impôts et taxes ont totalisé un montant de 356,7 millions d'euros. Dans le détail, ces recettes sont ventilées de la manière suivante :

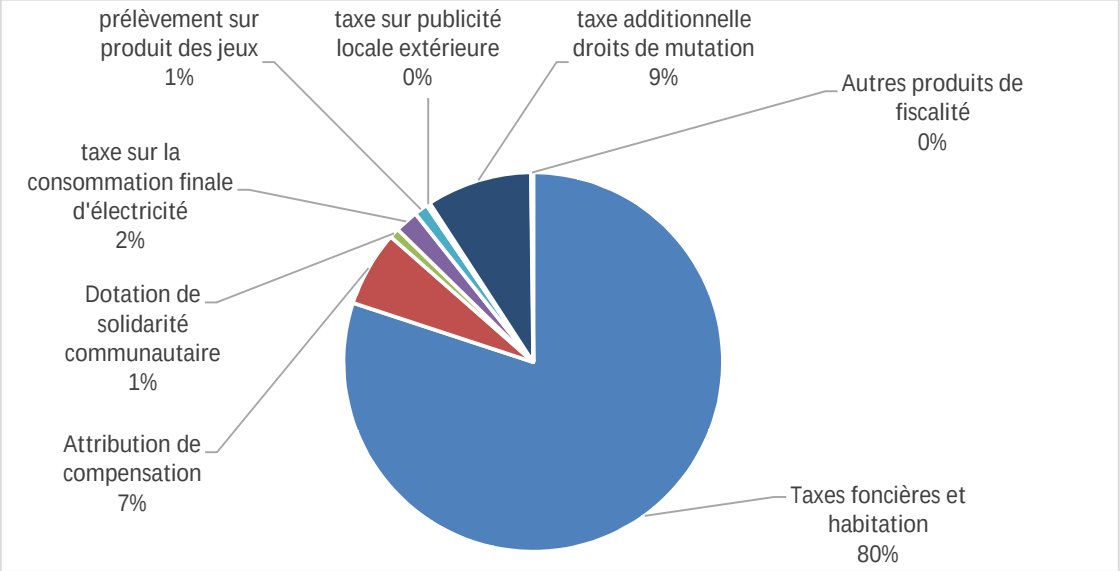

1.1.1.1. *Les contributions directes*

Les contributions directes sont le principal poste de recettes de fonctionnement pour la ville de Nice. En 2019, elles totalisent un montant de 285,6 millions d'euros ventilé comme suit :

Taxes foncières et d'habitation	2019 (en €)	2020 (en €)
Taxe d'habitation	144 184 993	144 996 210
Taxe d'habitation majorée pour les résidences secondaires	14 875 772	14 617 923
Taxe foncière sur les propriétés bâties	136 323 054	125 527 531
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	479 802	434 334
TOTAL GENERAL	295 863 621	285 575 998

La baisse des recettes de taxe foncières constatée à hauteur de 10,7 millions d'euros s'explique par la baisse des taux décidée en 2020 pour la ville de Nice.

1.1.1.2. *Les produits de la fiscalité reversée par la Métropole Nice Côte d'Azur*

Deux produits s'analysent comme des « *reversements de fiscalité* » et représentent 4,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont versés annuellement à la ville de Nice par la Métropole Nice Côte d'Azur, à savoir :

- L'attribution de compensation (22,9 millions d'euros)

L'attribution de compensation permet de neutraliser l'impact des transferts de compétences effectués au profit de la Métropole. Le montant des recettes transférées étant supérieur au montant des dépenses transférées, la Métropole reverse une partie de ses recettes fiscales à la ville de Nice.

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

Depuis 2012, le montant de l'attribution de compensation pour la ville de Nice était fixé à 18,6 millions d'euros. En 2016, une modification a été effectuée en raison du transfert de nouvelles compétences à la Métropole : les aires d'accueil des gens du voyage, le crématorium, l'aménagement numérique. En 2019, cette attribution a été à nouveau modifiée avec le transfert de deux nouvelles compétences : la promotion du tourisme et la concession de distribution d'électricité.

- La dotation de solidarité métropolitaine (3 millions d'euros)

Cette dotation a pour objectif un partage équilibré de la richesse fiscale sur le territoire métropolitain et l'expression, au sein du budget métropolitain, de la solidarité territoriale. Pour 2020, elle de 3 000 000 €, conforme à la prévision budgétaire.

1.1.1.3. Les autres produits fiscaux

Les montants perçus au titre des autres impôts et taxes diminuent de 9,7 % par rapport à l'an passé, en raison des restrictions liées à la crise sanitaire qui ont :

- suspendu l'activité des casinos ;
- conduit la ville à exonérer les commerçants et acteurs économiques des droits d'occupation du domaine public (droits de place) dans le cadre de ses aides d'urgences.

En revanche, le produit la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'établit en 2020 à un niveau proche de celui de 2019, démontrant ainsi que malgré la crise sanitaire, le marché de l'immobilier s'est avéré d'une grande robustesse.

Dans le détail, ces recettes sont réparties ainsi :

NATURE DE LA RECETTE	2019 (en €)	2020 (en €)	Variation 2020/2019
Droits de place	1 152 171	241 856	-79 %
Taxe sur les pylônes électriques	133 540	139 865	4,7%
Taxe sur l'électricité	7 375 475	7 135 782	-3%
Impôts sur les cercles et maisons de jeux	1 206	80 582	-
Prélèvements sur les produits bruts des jeux dans les casinos	7 081 417	4 197 649	-40,7%
Taxe locale sur la publicité extérieure	1 282 443	1 155 541	-9,9%
Taxe additionnelle aux droits de mutation à la taxe de publicité foncière	32 982 235	32 079 257	-2,7%
Reversement de l'Etat sur le produit brut des jeux	0	218 751	-
Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	82 620	0	-
TOTAL GENERAL	50 091 107	45 249 282	-9,7%

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

1.1.2. Des tarifs et produits du domaine en baisse de plus de 40 % en lien avec la crise sanitaire

Les produits des services du domaine constatent les droits perçus des usagers des services locaux (cantines, musées, AnimaNice, etc.). En 2020, ils chutent de 40 % par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire :

LIBELLE	2019 (en €)	2020 (en €)	Evolution 2020/2019
Concessions et redevances funéraires	1 234 789	1 248 686	1,1 %
Droits de stationnement, location voie publique	10 422 524	6 939 442	-33,4 %
Redevances diverses	4 162 252	1 895 631	-54,5 %
Redevances et droits à caractère culturel	4 175 273	1 047 330	-74,9 %
Redevances et droits à caractère sportif et de loisirs	6 237 463	2 861 480	-54,1 %
Redevances et droits à caractère social	4 746 047	3 061 615	-35,5 %
Redevances et droits services périscolaire et enseignement	11 419 244	7 763 375	-32 %
Autres redevances et droits	1 693 052	875 046	-48,3 %
Locations diverses	10 815	4 126	-61,8 %
Remboursements de frais	2 544 674	2 552 287	0,3 %
Autres produits d'activités	2 984 743	1 429 082	-52,1 %
TOTAL CHAPITRE 70	49 630 876	29 678 100	-40,2 %

Par activité, les principales pertes de recettes sont liées à :

- A l'impact des confinements et des restrictions sanitaires sur les recettes de cantines et les lieux d'activités extra et périscolaires (-32 % soit -3,65 millions d'euros).
- L'annulation du Nice Jazz Festival et de toutes les manifestations culturelles qui accueillaient un public trop nombreux au regard des jauges imposées par l'état d'urgence sanitaire (-3,1 millions d'euros),
- La fermeture du parc Phoenix (-0,4 million d'euros),
- Le ralentissement du trafic aérien qui a induit une réduction des recettes de vaccinations pour des voyages à l'étranger (-0,2 million d'euros),
- L'annulation des dernières journées du Carnaval de Nice en raison de la pandémie de la COVID -19 (-0,55 million d'euros).

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

1.1.3. Des dotations de l'Etat en baisse de 670 000 euros du fait de la montée en charge de la péréquation

DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT	2017 (en €)	2018 (en €)	2019 (en €)	2020 (en €)	variation 2020/2017
DGF - dotation forfaitaire	69 536 554	68 912 010	68 505 844	67 848 788	- 2,4 %
DGF - dotation nationale de péréquation	3 545 232	3 423 609	3 399 418	3 274 875	-7,6 %
DGD - hygiène et santé publique	3 555 622	3 555 622	3 555 622	3 555 622	0 %
DGD - monuments historiques, construction et habitation	15 065	13 634	13 634	17 927	19 %
Dotation forfaitaire de recensement	73 670	72 254	70 714	71 000	-3,6 %
Dotation pour les titres sécurisés	120 720	248 520	300 554	295 983	145 %
Dotation spéciale instituteurs	33 696	25 272	22 464	19 656	- 41,6 %
Frais d'assemblées électorales	237 265	-	-	164 240	-31 %
Dotation DMTO	34 535	45 175	49 858	0	
TOTAL GENERAL	77 152 359	76 296 096	75 918 108	75 248 091	- 2,5 %
Variation en %		-1,11%	-0,50%	-0,88%	

Principal concours financier de l'État, la dotation globale de fonctionnement (DGF) se compose d'une dotation forfaitaire et d'une dotation nationale de péréquation :

- La dotation forfaitaire, d'un montant de 67 848 788 €, enregistre une perte d'environ 657 000 euros par rapport à 2019 au titre du renforcement de la péréquation au profit des collectivités disposant de moindres ressources. En effet, la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil se voit écrêtée afin de financer l'évolution des dotations de péréquation communale. Au total, cette dotation aura diminué de 30 % soit près de 30 millions d'euros de recettes en moins chaque année pour la ville de Nice.

ANNEE	Montant de la dotation forfaitaire de la DGF
2014	96 797 574
2015	86 284 262
2016	75 200 223
2017	69 536 554
2018	68 912 010
2019	68 505 844
2020	67 848 788

- La dotation nationale de péréquation (3 274 875 €), poursuit sa baisse avec une perte d'environ 124 500 euros en 2020.
  Liée au potentiel fiscal communal, elle est composée de deux parts :
  - la première, dite « *principale* », vise à corriger les insuffisances de potentiel financier,

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

- la seconde, dite « *majoration* », est plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.

En complément de la DGF, diverses dotations ont pour vocation de compenser les charges résultant des transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales, notamment en matière d'hygiène et de santé publique. Le montant de cette dotation générale de décentralisation (DGD) est maintenu à son niveau depuis 2009, soit 3,5 millions d'euros.

La ville de Nice perçoit également quatre autres dotations de la part de l'Etat, dont les montants sont les suivants :

- Depuis 2004, la collecte des informations liées au recensement est organisée et contrôlée par l'INSEE. Les enquêtes sont préparées et réalisées par les communes qui reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire. Son montant est d'environ 70 000 euros pour la ville de Nice. En baisse par rapport à 2019, il ne couvre pas la totalité des frais engagés par la ville de Nice à hauteur de 117 545 € pour 2020.

- Créée par la loi de finances pour 2009, la dotation pour les titres sécurisés est versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité. Pour 2020, cette dotation forfaitaire s'élève à 262 720 € pour les 24 stations biométriques de la ville de Nice.

- La dotation annuelle au titre du dispositif de dématérialisation des actes d'état-civil.

- La participation financière de l'Etat sur ce dispositif est de 33 263 € pour 2020. En raison de la crise sanitaire, la règle de calcul a été adaptée afin que les communes ne soient pas pénalisées par la période de confinement qui a vu les demandes d'actes fortement baisser de fin mars à fin avril. La méthode habituelle sera rétablie en 2021.

- Le logement des instituteurs ou, à défaut, l'indemnité représentative de logement en tenant lieu (IRL), constitue une dépense obligatoire pour les communes. Le montant de cette dotation baisse cette année, à due concurrence de la baisse du nombre d'ayant-droits. Il est 19 656 euros en 2020.

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

1.1.4. Les subventions de fonctionnement reçues (21,9 millions d'euros)

Les subventions et participations reçues par la ville de Nice en 2020 proviennent de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Grâce à sa politique active de recherche de financement, la ville de Nice a ainsi pu obtenir des soutiens financiers au titre des activités suivantes :

- Conservatoire National à Rayonnement Régional : 110 000 €,
- Sport sur ordonnance : 50 000 €,
- Lutte contre les drogues et les conduites addictives : 47 370 €,
- Parc Phoenix : 43 560 €,
- Cité éducative : 40 290 €,
- Contrat lecture : 40 000 €,
- Santé mentale : 30 000 €,
- Exposition Saint François : 21 943 €,
- Le MAMAC, musées Masséna et Matisse : 12 000 €,
- Prévention de la délinquance : 12 000 €.

1.1.5. Les autres recettes de fonctionnement

- Les compensations fiscales

Ces allocations annuelles, versées par l'Etat, compensent à la ville de Nice les pertes de recettes fiscales causées par les exonérations et allègements de bases décidés par le Parlement. Avec un montant de 19,4 millions d'euros, elles progressent de 3,8 % par rapport à l'année précédente en lien avec la suppression progressive de la taxe d'habitation.

NATURE DE LA RECETTE	2018 (en €)	2019 (en €)	2020 (en €)	Variation 2019/2020
Compensation perte taxes additionnelles droits de mutation	-	49 858	-	-
Allocations compensatrices de taxes foncières des propriétés (bâties et non bâties)	750 046	773 734	725 344	-6,2 %
Allocations compensatrices de taxe d'habitation	17 194 176	17 881 677	18 693 849	4,5 %
TOTAL GENERAL	17 944 222	18 705 269	19 419 193	3,8 %

- Le fonds de compensation de la TVA (0,5 million d'euros)

La loi autorise les communes à ne récupérer qu'une partie de la TVA payée sur leurs dépenses de fonctionnement. Pour la ville de Nice, seuls les montants payés au titre de l'entretien des bâtiments publics sont éligibles au Fonds de compensation de la TVA pour une recette perçue en 2020 de 494 015 €.

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

- Les « *atténuation de charges* » comptabilisent 2,7 millions d'euros de recettes et correspondent essentiellement au reversement de rémunérations et de charges sociales liées aux mises à disposition de personnels, aux remboursements par les organismes sociaux des indemnités journalières pour cause d'accidents de travail, la participation des agents aux prestations sociales, ainsi que la comptabilisation des avoirs sur factures.

- Les *"autres produits de gestion courante"* s'élèvent à la somme de 12,9 millions d'euros.

Cette somme comprend notamment :

- Les produits des loyers issus de la gestion du patrimoine de la ville de Nice : 10,6 millions d'euros ;
- La mise à disposition du Musée National du Sport : 549 462 € ;
- Les redevances versées par les fermiers, concessionnaires et partenaires de la ville : 206 090 € ;
- Les recettes de la régie administration funéraire : 29 677 €.

- Les *"produits financiers*" s'élèvent à la somme de 21,4 millions d'euros.

Ils retracent essentiellement le remboursement de la part des intérêts de la quote-part des emprunts globalisés (part des emprunts ayant financé des compétences transférées) assumée par la Métropole Nice Côte d'Azur, les intérêts sur la cession de réseaux câblés ainsi que des dividendes perçus au titre de parts sociales détenues par la ville.

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

- Les *"produits exceptionnels"* s'élèvent à la somme de 11,2 millions d'euros. Ils retracent principalement les produits de cessions de biens immobiliers :

Adresse des biens cédés	Montant (en €)
8-10 CITE DU PARC	2 000 000
8 PLACE CHARLES FELIX	1 300 0000
6 RUE ALEXANDRE MARI	2 050 000
VILLA 16 AVENUE LORENZI	700 000
4 RUE SAINTE REPARATE	665 019
10 AVENUE EMILE RIPERT	580 000
34 BOULEVARD JEAN JAURES	525 000
34 AVENUE FLIREY	360 000
3 RUE CAÏS PIERLAS	275 000
7 MADONETTE DE TERRON	268 000
MOULINET PARCELLE	260 000
BOULEVARD DE L'ARIANE	185 000
20 AVENUE RAYMOND COMBOUL	180 000
BOULEVARD DE L'ARIANE	180 000
8 RUE DU MALONAT	175 500
4 QUAI DE LA DOUANE	168 000
14 RUE DROITE	147 500
26 AV MIRABEAU	147 000
47 AVENUE VITTONE	123 500
84 AVENUE CALIFORNIE	167 842,47
15 AVENUE DE LA PREFECTURE	101 600
AUTRES CESSIONS IMMOBILIERES	125 937
MONTANT TOTAL DES CESSIONS DE BIENS	10 684 898

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

1.2. Des dépenses de fonctionnement en baisse pour la troisième année consécutive

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élèvent à la somme de 509,4 millions d'euros. Bien que la pandémie de la COVID-19 ait généré de nombreuses charges supplémentaires, la ville de Nice a globalement poursuivi sa trajectoire en diminuant une nouvelle fois ses dépenses de fonctionnement.
Par poste, les dépenses réelles se répartissent comme suit :

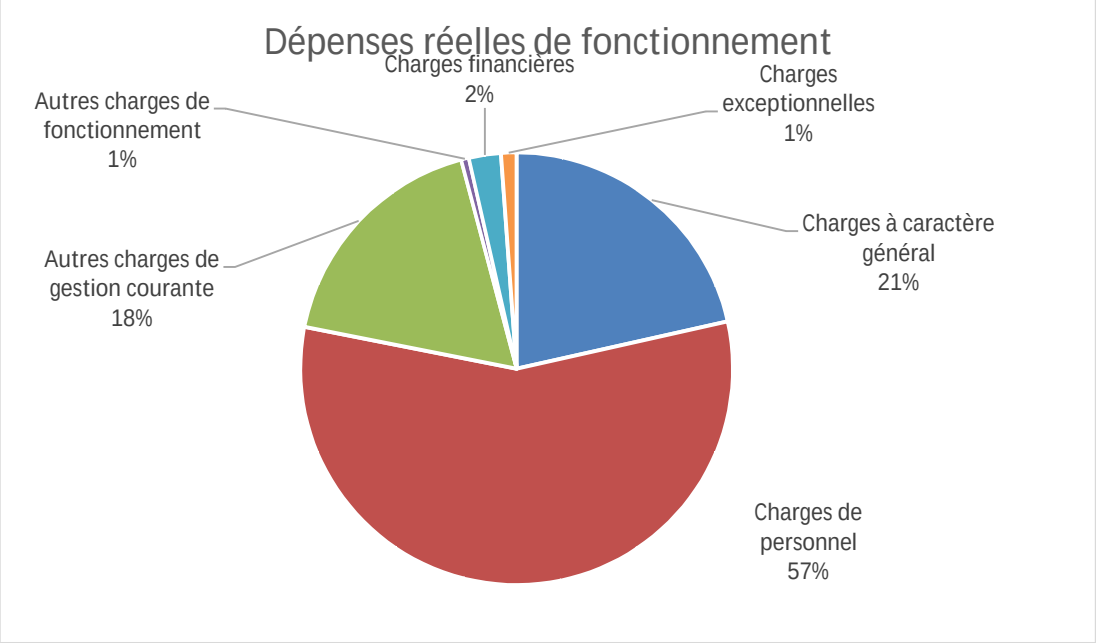

Parmi ces dépenses, 11,8 millions d'euros ont été directement liés à la crise et s'ajoutent au plan de relance économique déployés par la Métropole qui détient cette compétence :

Dépenses 2020 liées à la crise sanitaire	
Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice	3,3 M€
Aide alimentaire	1,1 M€
Tests de dépistage COVID 19	1,5 M€
Acquisition de masques de protection	1,1 M€
Fonds de soutien au secteur associatif	0,5 M€
Aides exceptionnelles aux familles en situation de précarité (Convention CAF- Ville de Nice)	0,3 M€
Traitement des bâtiments	1,2 M€
Prime COVID aux agents	1,1 M€
Logiciels et matériels pour le développement du télétravail	1,7 M€
	11,8 M€

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

1.2.1. Des charges à caractère général en baisse de 7 millions d'euros par rapport à 2019

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à l'activité des services : énergie, maintenance, assurances, impôts et taxes, charges locatives, prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications, etc.

Ces dépenses, d'un montant total de 109,5 millions d'euros sont en baisse de 7 millions d'euros par rapport à 2019. Cette baisse s'explique principalement par l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des services mais également la poursuite des économies engagées au cours des dernières années.

La ville a par ailleurs continué à optimiser sa politique d'achat en renégociant systématiquement ses marchés arrivés à échéance et en stimulant la concurrence pour un gain total estimé à 4,6 millions d'euros en 2019 et à 3,3 millions d'euros en 2020. Cette politique est menée en parallèle :

- D'une dynamisation de la commande publique auprès du tissu économique local avec l'adhésion de la ville de Nice à la plateforme « place business » en coopération avec la CCI Nice Côte d'Azur,
- D'une politique d'achat résolument tournée vers le développement durable avec l'intégration systématique de critères dédiés et la mise en place d'un partenariat avec WWF destiné à lutter contre la place du plastique dans les achats de nos administrations,
- D'une politique sociétale affirmée avec 303 000 heures de travail valorisées au titre des clauses d'insertion professionnelle au bénéfice de publics en parcours d'insertion, des marchés réservés aux structures œuvrant spécifiquement pour l'emploi des travailleurs en situation de handicap ou défavorisés, ou encore l'intégration dans nos consultations de critères RSE (critère égalité femme/homme, lutte contre les discriminations, etc.).

Par politique publique, les dépenses de charge à caractère général se répartissent comme suit :

- ✓ *Au titre de la sécurité et de la salubrité publiques* (3,8 millions d'euros) :
  - o Entretien des bâtiments et équipements de police municipale : 1 300 330 € ;
  - o Entretien et réparations des réseaux de vidéo protection : 912 188 € ;
  - o Dépenses diverses d'hygiène et de salubrité publique, notamment pour la cause animale : 756 202 € ;
  - o Défraiement des réservistes : 536 578 € ;
  - o Sécurisation des accès des locaux de la police municipale : 288 542 €.

- ✓ *Au titre de la culture* (11 millions d'euros) :
  - o Dépenses liées aux diverses manifestations, expositions, animations artistiques et culturelles organisées par la ville de Nice : 4 907 604 € ;
  - o Dépenses de fournitures administratives, de produits alimentaires, de consommation de fluides, de fournitures de papèterie et de publications diverses : 2 867 181 € ;
  - o Dépenses d'entretien, de maintenance, de gardiennage, de nettoyage des divers bâtiments culturels de la ville de Nice (bibliothèques, musées, théâtres…) : 1 965 074 € ;
  - o Dépenses de primes d'assurances, d'impôts et autres frais administratifs : 1 021 863 € ;
  - o Dépenses des boutiques des musées : 101 575 €.

- ✓ *Au titre de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement* (14,3 millions d'euros) :

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

- 5 994 852 € pour l'aménagement, l'entretien des espaces verts, l'entretien du matériel agricole et la fourniture de produits divers ;
- 2 228 787 € pour l'éclairage décoratif ;
- 2 060 073 € pour l'entretien et la maintenance des horodateurs à la suite de la reprise en régie du stationnement payant de surface, et la gestion des bornes escamotables de sécurisation de la Promenade des Anglais ;
- 1 666 214 € au titre de l'entretien du parc Phoenix et de la promenade du Paillon ;
- 482 358 € pour l'entretien du front de mer ;
- 569 582 € au titre du nettoyage du plan d'eau de la Baie des Anges et des tags ;
- 388 041 € au titre de l'entretien des cimetières ;
- 100 347 € au titre de dépenses diverses et variées liées à des actions en faveur de l'environnement, l'écocitoyenneté et le développement durable ;
- 893 539 € au titre d'opérations foncières et d'aménagement urbain.

✓ *Au titre de l'enseignement et de la formation* (17,9 millions d'euros) :
- Dépenses de fournitures administratives, de produits alimentaires, de consommation de fluides, de fournitures scolaires pour les 154 écoles publiques niçoises : 11 725 173 € ;
- Dépenses d'entretien, de maintenance, de nettoyage des locaux : 3 448 989 € ;
- Dépenses assurées au titre de l'accueil des enfants dans les écoles publiques, de la gestion du temps périscolaire, de l'offre de loisirs diversifiés en direction des enfants âgés de 3 à 17 ans, et de la gestion en régie de la restauration scolaire : 2 725 944 €.

✓ *Au titre des sports et de la jeunesse* (19,7 millions d'euros) :
- Les dépenses liées aux animations sportives mises en œuvre tout au long de l'année en direction de la population (Tour de France, Prom Classic, Paris-Nice, etc.) : 6 040 539 € ;
- Des achats de matières et fournitures pour le fonctionnement des installations sportives de la ville de Nice (fluides, combustibles, carburant, alimentation…) : 3 928 392 € ;
- L'entretien et la maintenance annuels des bâtiments : 3 433 846 € ;
- Les frais de gardiennage, de nettoyage de locaux : 853 637 € ;
- Les locations mobilières et immobilières : 692 148 € ;
- Les animations jeunesse : 436 041 €.

✓ *Au titre du développement touristique et de l'attractivité de la ville de Nice (7,6 millions d'euros) avec notamment :*
- 5 916 030 € pour le Carnaval ;
- 433 916 € des loyers et charges locatives versés pour des locations de locaux par la ville de Nice ;
- 331 325 € pour l'animation commerciale, braderies ;
- 128 611 € pour les dépenses de la maison de Nice.

✓ *Au titre de la famille (1,8 million d'euros) :*
- Fournitures administratives, de produits alimentaires, de consommation de fluides, de fournitures diverses et petits équipements : 503 260 € ;

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

- Dépenses de prestations de services, locations immobilières et charges locatives : 795 144 € ;
- Entretien, réparations et maintenance des bâtiments et équipements : 444 902 € ;
- Etudes, honoraires, annonces, réceptions : 40 394 € ;
- Télécommunications, frais bancaires, gardiennage et nettoyage de locaux : 55 654 €.

✓ *Au titre du logement (3,9 millions d'euros) :*

- 2 396 137 € au titre des taxes foncières ;
- 223 957 € pour les études, frais d'actes et publications ;
- 1 262 839 € pour l'entretien des bâtiments, charges de copropriétés, fluides.

✓ *Au titre des autres dépenses à caractère général* (27 millions d'euros) avec notamment des dépenses diverses liées au paiement des primes d'assurances, des impôts et taxes dus par la ville, des frais d'affranchissements et de télécommunications, l'achat de petits équipements et de prestations de services, la prise en charge des frais de transport des agents, etc.

1.2.2. Des charges de personnel en baisse de plus de 325 000 euros

Avec un total de 288,4 millions d'euros, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget municipal. Par rapport à 2019, elles sont en baisse de 325 749 euros (soit -0,12 %).

Cette évolution s'explique principalement par la crise sanitaire due au Covid-19. Bien qu'ayant mis en œuvre des dispositions destinées à maintenir le pouvoir d'achat des agents municipaux et des collaborateurs occasionnels, la collectivité a également tenu compte des conséquences de la crise sanitaire en interrompant ou en adoptant certaines activités municipales conformément aux restrictions sanitaires en vigueur.

La collectivité a par ailleurs poursuivi la mise en place :

- Des dépenses obligatoires en faveur de la carrière des agents avec :

  - La progression de carrières réglementaire des agents (avancements d'échelons) et la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), pour un montant total de 987 800 €,

  - L'organisation des deux tours de l'élection municipale, pour un montant total de 595 830 € ;

  - La mise en œuvre des mesures prévues par le Protocole national « Parcours professionnels, carrières et rémunérations », qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière, pour un montant de 507 205 €,

- Des dépenses liées à la politique de la ville de Nice en faveur du « *bien-être et de la qualité de vie au travail* » et de la prévention de la précarité avec :

  - La mise en œuvre d'une prime exceptionnelle au bénéfice des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, pour un coût de 1 039 153 € ;

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

- La valorisation de l'investissement des agents et la reconnaissance de leurs compétences et expériences, au travers des avancements de grades, promotions internes et nominations après réussite à concours, pour un budget de 230 000 €.

- Des dépenses liées aux choix stratégiques de la commune pour améliorer la qualité de service à destination de la population avec :

  - La création en 2019 d'une cuisine centrale moderne et modèle en termes de réglementation environnementale, dont les nouveaux process ont nécessité la création de postes spécialisés, dont le coût a été supporté en année peine en 2020 (effet report), soit un coût supplémentaire de 96 000 €,

  - La reprise en gestion directe, au 1er septembre 2020, de l'activité « *d'enlèvement, de déplacement et de gardiennage de véhicules sur toute la commune de Nice* », jusqu'alors confiée par délégation de service public qui a entrainé la reprise des personnels dédiés. Ce transfert de personnel s'est traduit, en 2020 par une augmentation de la masse salariale de 175 000 € (supportée par le budget annexe dédié).

Malgré ces dépenses nouvelles, qui représentent un total de 3,3 millions d'euros, les charges de personnel ont été totalement maitrisées cette année, attestant de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de nombreux services, mais également et surtout de la cohérence des mesures mises en œuvre par la ville de Nice depuis plusieurs exercices aux fins de maîtrise de sa masse salariale.

1.2.3. Des subventions et contributions versées en nette hausse

Les subventions et contributions versées représentent plus de 94,2 millions d'euros. Elles sont ventilées de la manière suivante :

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT (en €)
Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 06)	25 360 268
Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Nice	21 697 142
Subvention au budget annexe de la régie autonome de l'Opéra et au budget annexe de la fourrière	17 137 182
Subventions sport et jeunesse	10 780 213
Subventions et participations en faveur de la famille	5 111 920
Subventions au titre de l'enseignement et de la formation	4 724 356
Subventions action culturelle - redevances droits d'auteurs	4 128 309
Indemnités, frais de formation et diverses cotisations et contributions	2 428 678
Subventions au titre des interventions sociales et de la santé	1 272 514
Redevances pour licences et logiciels	322 227
Formation obligatoire des policiers municipaux	39 132
Autres subventions	1 218 666
TOTAL AUTRES CHARGES	94 220 607

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

Tout au long de l'année 2020, la ville de Nice a accompagné son tissu associatif :

- En débloquant en urgence 500 000 euros de subventions exceptionnelles en faveur des associations les plus touchées par la crise,
- En exonérant de loyers les commerces et les associations logées dans des locaux municipaux pour la période du 1er confinement pour un montant de 0,3 M€ et les associations pour la période du 2ème confinement pour un montant de 0,07 M€.
- En mettant à disposition des associations caritatives une aide alimentaire en nature à distribuer aux plus fragiles pour un montant valoriser de plus de 1,1 million d'euros,
- En augmentant en cours d'année de 3,3 millions d'euros la subvention du Centre Communal d'Action Sociale pour soutenir son action auprès des plus démunis alors même que sa subvention avait déjà augmenté de 900 000 euros lors du budget 2020 par rapport aux montants alloués en 2019. Au total, les montants alloués au CCAS seront ainsi passés de 17,4 millions d'euros en 2019 à 21,7 millions d'euros en 2020.

La ville de Nice est enfin toujours le plus gros contributeur communal au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes. En 2020, cette subvention augmente de 279 000 € par rapport à 2019.

1.2.4. Des frais financiers en baisse de 960 000 euros par rapport à 2019

Le montant des charges financières (intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie) s'élève à 12 millions d'euros (soit seulement 2 % des dépenses réelles de fonctionnement), contre près de 13 millions d'euros en 2019.

Cette baisse est permise par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La baisse de plus de 12 millions d'euros l'encours global de la ville,
- La politique de gestion active des encours menée par la collectivité,
- La baisse du coût des emprunts nouveaux grâce à des taux d'intérêt historiquement bas permettant d'obtenir de nouvelles lignes entièrement sécurisées dans des conditions très favorables.

1.2.5. Les autres dépenses de fonctionnement

Ces dépenses sont constituées notamment de :

- La contribution de la ville de Nice au FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) est en baisse de plus de 110 000 € avec 2 533 807 € en 2020, contre une somme de 2 644 573 € en 2019.
- Versements aux fermiers et concessionnaires : 750 466 € ;
- Titres annulés sur exercices antérieurs : 512 508 € ;
- Bourses et prix versés : 511 959 € ;
- Secours et dots : 26 618 € ;

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

2. Les dépenses d'investissement

2.1. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à la somme de 127,5 millions d'euros.

2.1.1. Un autofinancement élevé des dépenses d'investissement

Malgré l'impact de la crise sanitaire estimé à 46,5 millions d'euros, la ville de Nice parvient à dégager un autofinancement (ou épargne brute) particulièrement élevé de 52 millions d'euros pour l'année 2020 correspondant à 72% de ses dépenses d'équipements.

2.1.2. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissements perçues en 2020 par la ville de Nice s'élèvent à 1 540 567 € et se répartissent comment suit :

Objet de la subvention		MONTANT (en €)
ETAT	Subvention pour l'Observatorium	45 000
	Subvention hôtel de police Saint Roch	42 883
	Subvention DSIL - vidéoprotection	10 000
	Restauration de l'Abbaye Saint Pons	141 013
	Subvention restauration de l'église de Gairaut	44 470
	Subvention pour travaux d'urgence falaise Bon Voyage	46 023
	Subvention sécurisation - 226 route de Turin	82 076
	Subvention PAPI VAR	4 181
	Subvention études géotechniques parcelle CHU	28 505
	Subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) sécurisation des écoles	110 500
	Subvention rénovation énergétique groupe scolaire Le Ray	10 000
	Subvention Tour Saint-François	11 167
	Subvention ANRU bibliothèque des Moulins	181 757
	Subvention ANRU stade de l'ouest - solde	452
	Subvention ANRU création crèche Square Colonel Jean-Pierre	107 835
	Subvention pour l'acquisition de caméras piétons	15 000
	TOTAL ETAT	880 862
REGION Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	Subvention Maison des Aidants	25 087
	Restauration de l'Abbaye Saint Pons	11 936
	Subvention Tour Saint-François	16 750
	Subvention rénovation stade du Ray	200 000
	Subvention aménagement stade Vauban en centre COVID	11 808
	Subvention rénovation monuments aux morts	3 318
	TOTAL REGION SUD - PACA	268 899
CONSEIL DEPARTEMENTAL des Alpes Maritimes	Subvention sécurisation falaise Bon Voyage	41 580
	TOTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES	41 580

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

FONDS EUROPEENS	Subvention projet DECXPROM	8 690
	TOTAL FONDS EUROPEENS	8 690
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	Subvention travaux dans les crèches	113 314
	Cuisine centrale	100 008
	TOTAL CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES	213 322
Fondation du Patrimoine	Subvention Abbaye Saint Pons	13 897
	TOTAL FONDATION DU PATRIMOINE	13 897
Métropole NCA	Subvention mutualisation	13 317
	TOTAL METROPOLE NCA	13 317
THE YOMIURI SHIMBUN	Subvention travaux de rénovation du musée Matisse	100 000
	TOTAL THE YOMIURI SHIMBUN	100 000
MONTANT TOTAL		1 540 567

2.1.3. Les autres recettes réelles d'investissement

Ces autres recettes sont constituées notamment de :

- De 12,4 millions d'euros de remboursements par la Métropole Nice Côte d'Azur d'emprunts contractés pour le financement des équipements qui lui ont été transférés ;
- De 10 millions d'euros au titre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- De 926 506 € concernant la cession du réseau câblé à Numericable et les remboursements de prêt à taux zéro ;
- De 326 445 € de remboursements d'opérations réalisées par la ville pour le compte de tiers ;
- Du remboursement de cautions et perception de dépôts de garantie par des locataires du patrimoine communal ;
- De divers reliquats de taxes d'urbanisme.

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

2.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont composées principalement :

- Des dépenses d'équipement correspondant aux travaux menés par la municipalité ;
- Des dépenses financières correspondant principalement aux opérations réalisées sur les financements extérieurs ;
- Des dépenses pour compte de tiers.

Dépenses réelles d'investissement	2020 (en €)
Dépenses d'équipement[2]	72 702 866
Dépenses financières	68 801 564
Opérations pour compte de tiers et sous mandat	317 640
Total	141 822 070

2.2.1. Des dépenses d'équipement soutenues malgré la crise sanitaire

Depuis 2008, la ville a réalisé plus de 1,34 milliard d'euros de dépenses d'équipement. Malgré la crise sanitaire auquel elle a dû faire face, la collectivité a réussi à préserver un niveau soutenu de dépenses en 2020 avec 72,7 millions d'euros de dépenses exécutées soit plus de 92 % des crédits votés.

Ces dépenses se déclinent de la façon suivante par politiques publiques :

✓ Sécurité et salubrité publique (21,96 millions d'euros)

Première commune de France par son effectif de police municipale et l'installation de plus de 3 490 caméras de vidéosurveillance, la sécurité constitue une priorité de la ville de Nice. Le montant des investissements réalisés en 2020 est quasi-stable par rapport à l'exercice 2019. Les principales actions de cette année concernent :

- Une dépense de 15 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de l'ancien hôpital Saint-Roch et la poursuite des études pour la construction d'un hôtel des polices qui réunira l'ensemble des forces de sécurité (police municipale et nationale) en un seul et même lieu,
- La poursuite du programme de vidéoprotection et de sécurisation des espaces publics : 3,1 millions d'euros,
- Les travaux d'aménagement des bâtiments de la police municipale : 584 000 euros,
- La modernisation des équipements de la police municipale : 690 000 euros,
- Les travaux liés à la prévention des risques urbains notamment le confortement des falaises ainsi que l'installations d'alarmes anti-intrusion : 2,2 millions d'euros.

[2] Y compris les dépenses d'acquisition de l'ancien hôpital Saint-Roch

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

✓ Aménagement urbain et environnement (13,44 millions d'euros)

Depuis 2008, la ville de Nice se donne pour objectif d'être une référence en matière de développement durable. La transition écologique demeure un enjeu majeur, la ville a l'ambition de devenir la ville verte de la méditerranée. Les principales actions cette année concernent notamment :

- La réalisation d'une première tranche de travaux du Grand parc paysager de la plaine du Var à hauteur de 1,78 million d'euros,
- La livraison partielle du parc du Ray pour 1,67 million d'euros,
- La poursuite des travaux de rénovation et de conservation des espaces verts de proximité (squares, Parc Phoenix, aménagement des parcs et jardins…) : 1,974 million d'euros,
- La réalisation de la trame verte (remboursement à la Métropole) ainsi que le versement d'un fonds de concours : 1,02 million d'euros,
- La poursuite du plan de végétalisation et de verdissement de la cité dont le verdissement de la cour d'école du groupe scolaire Pagnol : 671 000 euros,
- Les aménagements et la mise en valeur architecturale de la Place Gautier, du cours Jacques Chirac et du cours Saleya : 537 000 euros
- La mise en valeur des façades par le versement des subventions de travaux de ravalement : 1,04 million d'euros,
- La restructuration et l'amélioration de la vie des quartiers prévues dans le cadre des opérations ANRU Ariane et Moulin : 1,78 million d'euros,
- Les travaux de mise en valeur du patrimoine funéraire : 814 000 euros.

✓ Culture (4,70 millions d'euros)

Au titre du rayonnement culturel, la ville de Nice a réalisé 4,7 millions d'euros sur l'exercice 2020 avec :

- Les travaux de mise en conformité et de sécurité des bâtiments culturels : 2,25 millions d'euros,
- La mise en valeur du patrimoine culturel : 585 000 euros,
- La conservation des bâtiments cultuels : 622 000 euros,
- La poursuite des travaux de rénovation des Studios de la Victorine : 247 000 euros,
- La modernisation des équipements : 1 million d'euros.

✓ Enseignement et formation (9,16 millions d'euros)

La commune a la charge des écoles maternelles et élémentaires publiques dont les locaux lui appartiennent. Elle doit en assurer la construction, les grosses réparations, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement.

Avec plus de 9 millions d'euros de réalisation en 2020, la ville continue d'œuvrer pour le confort et le bien être des écoliers sur l'ensemble des 154 écoles élémentaires. Les actions pour l'exercice 2020 concernent :

- La fin des travaux de construction de la cuisine centrale : 984 000 euros,
- La poursuite des travaux d'extension du Groupe Scolaire Ray Gorbella : 531 000 euros,
- 4,22 millions d'euros pour les travaux de rénovation dans les bâtiments scolaires dont 227 000 euros ont été consacrés à la climatisation et la rénovation des dortoirs,

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

- La mise en sécurité des écoles (alarmes, poses de grilles…) : 393 551 euros,
- Les travaux de mises en conformité liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) : 774 000 euros,
- La mises aux normes des offices : 437 000 euros,
- La poursuite des travaux de rénovation de l'observatoire de la Côte d'Azur : 328 000 euros.

✓ Sports, jeunesse et animation (6,77 millions d'euros)

L'entretien et la gestion des équipements sportifs (salles, stades, piscines, plateaux sportifs et clos de boules) ainsi que la création d'équipements de proximité constituent une priorité.

Près de 7 millions d'euros ont été réalisés cette année soit un montant équivalent à l'exercice 2019.
Les principales actions sur 2020 concernent :

- Les travaux de rénovation et le renouvellement des terrains synthétiques : 3,36 millions d'euros,
- La mise en conformité des salles de sport et des complexes sportifs : 1,24 million d'euros,
- Les travaux de rénovation des piscines municipales : 640 000 euros,
- Les travaux de mise en sécurité des centres d'accueil de loisirs : 717 000 euros,
- La poursuite des travaux d'un terrain de grand jeu au quartier du Ray : 299 000 euros,
- Les travaux de réalisation de la salle de dojo du Ray : 104 000 euros.

✓ Logement et rénovation urbaine (4,96 millions d'euros)

En complément de la compétence logement assurée par la Métropole, la ville de Nice a en charge notamment de venir en aides aux propriétaires bailleurs et occupant du parc public par l'attribution de subventions en faveur de la production et de la réhabilitation de logements. En cette année 2020, dans le cadre du PLH (Programme Local de l'Habitat) et des projets de rénovation urbaine, la ville de Nice a versé en 2020, 2,97 millions d'euros aux bailleurs sociaux. Sur le parc privé locatif, la ville a réalisé près de 2 millions d'euros de travaux de rénovation.

✓ Famille (1,20 millions d'euros)

En complément de la poursuite de l'augmentation des places d'accueil, la ville de Nice continue d'œuvrer à travers les actions suivantes :

- Les travaux de rénovation, et de mise en sécurité des différents équipements multi-accueil de la ville : 1,09 million d'euros,
- Les acquisitions de matériel d'équipement : 113 000 euros.

L'exécution 2020 s'articule autour des différentes politiques publiques, autorisations de programme et opérations détaillées dans le tableau ci-dessous :

Politique Publique	Code AP / Libellé	Libellé des opérations	CA 2020 (en €)
Aménagement et intervention pour la Proximité	5301 - Aménagement et intervention pour la Proximité	Aménagement et intervention pour la Proximité	676 081,36
	Total 5301 - Aménagement et intervention pour la Proximité		676 081,36
Total Aménagement et intervention pour la Proximité			676 081,36
Cohésion sociale et politique de la ville	5213 - Aide aux bailleurs	Subventions aides aux bailleurs	3 969 444,30
	Total 5213 - Aide aux bailleurs		3 969 444,30
	5214 - A.N.R.U des Moulins	Bibliothèque des Moulins	25 325,82
	Total 5214 - A.N.R.U des Moulins		25 325,82
	5216 - Plan National de Requalification Notre Dame	Crèche Colonel Jeanpierre - Acquisition en VEFA	7 158,84

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

		Local commercial - Préemption	86 598,98
	Total 5216 - Plan National de Requalification Notre Dame		93 757,82
	5217 - Nouveau Programme Renouvellement Urbain	Groupe scolaire Îlot des Bleuets - Acquisition du foncier	779 358,28
	Total 5217 - Nouveau Programme Renouvellement Urbain		779 358,28
	5231 - Amélioration de la qualité de vie	Renouvellement du matériel de la petite enfance	112 855,94
		Solidarité - Acquisition de matériels	6 707,85
	Total 5231 - Amélioration de la qualité de vie		119 563,79
	5232 - Santé publique	Santé publique - Acquisition de matériel	738,73
	Total 5232 - Santé publique		738,73
Total Cohésion sociale et politique de la ville			4 988 188,74
Embellissement du patrimoine	8010 - Travaux réhabilitation architecture	Aménagement du cours Jacques Chirac	537 392,68
		Réalisation de la Trame verte	519 180,46
		Rénovation des façades	1 041 244,66
		Trame verte - Fonds de concours à la Métropole	500 000,00
	Total 8010 - Travaux réhabilitation architecture		2 597 817,80
	8011 - Plan éclairage décoratif	Travaux éclairage décoratif	38 547,70
	Total 8011 - Plan éclairage décoratif		38 547,70
	8013 - Mise en valeur travaux patrimoine bâti	Aménagement bâtiment ancien Sénat	50 082,37
		Patrimoine privé - Sécurisation et démolition	605 662,60
		Patrimoine privé - Travaux de mises aux normes et de rénovation	1 379 086,34
		Réhabilitation de l'ensemble immobilier Saint-François	534 494,56
	Total 8013 - Mise en valeur travaux patrimoine bâti		2 569 325,87
	8014 - Travaux patrimoine cultuel	Abbaye Saint-Pons - Restauration complète	59 098,74
		Église du Gesù- Restauration	89 279,41
		Église du Vœu - Restauration	1 080,00
		Travaux de conservation des bâtiments cultuels	473 034,79
	Total 8014 - Travaux patrimoine cultuel		622 492,94
	8015 - Acquisition droit de préemption	Acquisition fonds de commerce	275 429,62
		Acquisition Palais de Belgique	46 266,00
	Total 8015 - Acquisition droit de préemption		321 695,62
Total Embellissement du patrimoine			6 149 879,93
Embellissement paysager des espaces publics	8110 - Travaux de conservation des espaces verts de proximité	Opérations courantes espaces verts	862 705,57
	Total 8110 - Travaux de conservation des espaces verts de proximité		862 705,57
	8111 - Rénovation des espaces verts de proximité	Réaménagement des squares et des aires de jeux	194 998,32
	Total 8111 - Rénovation des espaces verts de proximité		194 998,32
	8112 - Création espaces verts urbains	Plan de verdissement de la Ville	670 873,02
	Total 8112 - Création espaces verts urbains		670 873,02
	8113 - Gros travaux de rénovation des grands espaces	Réhabilitation du front de mer	54 810,76
	Total 8113 - Gros travaux de rénovation des grands espaces		54 810,76
	8114 - Création du parc urbain du Ray	Réalisation du Parc urbain paysager du Ray	1 670 851,71
	Total 8114 - Création du parc urbain du Ray		1 670 851,71

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

	8115 - Conservation et aménagement du Parc Phoenix	Aménagement et conservation du Parc Phoenix	106 648,95
	Total 8115 - Conservation et aménagement du Parc Phoenix		106 648,95
	8116 - Aménagement paysager de la colline du château	Aménagement de la colline du château	99 874,75
	Total 8116 - Aménagement paysager de la colline du château		99 874,75
	8117 - Création du parc urbain de l'ouest	Grand parc paysager de la plaine du var	2 618 292,77
	Total 8117 - Création du parc urbain de l'ouest		2 618 292,77
Total Embellissement paysager des espaces publics			6 279 055,85
Enseignement supérieur et recherche	2312 - Grandes opérations enseignement supérieur	Observatorium - Tranche 2	328 421,06
	Total 2312 - Grandes opérations enseignement supérieur		328 421,06
Total Enseignement supérieur et recherche			328 421,06
Handicap et accessibilité	5010 - Mise en accessibilité des bâtiments	Travaux d'accessibilité et de mises aux normes des bâtiments	1 401 000,02
	Total 5010 - Mise en accessibilité des bâtiments		1 401 000,02
Total Handicap et accessibilité			1 401 000,02
Jeunesse et loisirs	4010 - Aménagement et équipement des centres de loisirs	Centres AnimaNice - Aménagement et modernisation des matériels	279 024,62
		Centres AnimaNice - Travaux de rénovation et de mises aux normes	173 367,56
		Equipement des Centres AnimaNice	3 178,41
	Total 4010 - Aménagement et équipement des centres de loisirs		455 570,59
Total Jeunesse et loisirs			455 570,59
Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics	0110 - Travaux de réhabilitation des bâtiments	Hôtel de Ville - Travaux de rénovation	141 500,49
		Modernisation du centre horticole	99 814,69
	Total 0110 - Travaux de réhabilitation des bâtiments		241 315,18
	0111 - Travaux sécurité électrique & chauffage	Data Center Bosio	49 671,12
		Gestion Technique Centralisée des Bâtiments	168 089,41
		Travaux sécurité chauffage et incendie	651 755,52
	Total 0111 - Travaux sécurité électrique & chauffage		869 516,05
	0112 - Réhabilitation et aménagement des locaux administratifs	Aménagement des espaces de convivialité	21 513,56
		Arcades de la Cité du Parc	991 755,43
		Travaux de sécurisation des bâtiments publics	1 787 502,24
	Total 0112 - Réhabilitation et aménagement des locaux administratifs		2 800 771,23
	0113 - Sécurisation des bâtiments publics	Contrôle d'accès et rehaussement des grilles	10 599,61
		Mise en sécurité bâtiments administratifs et scolaires	187 643,56
		Travaux de sécurisation des bornes sensibles	94 726,15
	Total 0113 - Sécurisation des bâtiments publics		292 969,32
Total Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics			4 204 571,78
Modernisation de l'administration	0211 - Equipement et matériel de l'administration	Gestion unifiée - Acquisition de mobiliers et matériels	1 105 978,25
		Gestion unifiée - Acquisition de véhicules	508 619,75

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

		Gestion unifiée - Acquisitions de matériel informatiques	6 294 647,75
	Total 0211 - Equipement et matériel de l'administration		7 909 245,75
	0212 - Qualité services publics aux citoyens	Equipement pour la vie associative	4 622,48
		Relations publiques - Autres acquisitions de matériel informatique	44 322,29
	Total 0212 - Qualité services publics aux citoyens		48 944,77
Total Modernisation de l'administration			7 958 190,52
Petite enfance	6012 - Création, extension et aménagement des crèches	Crèche L'eau vive - Travaux d'extension	2 277,23
		Crèche Lou Nidou - Acquisition	419 000,00
		Mise en conformité des cuisines de la petite enfance	496 260,03
		Rénovation des bâtiments de la petite enfance	71 001,40
	Total 6012 - Création, extension et aménagement des crèches		988 538,66
Total Petite enfance			988 538,66
Prévention et sécurité	1010 - Développement de la vidéosurveillance	Programme de vidéosurveillance	3 128 010,30
	Total 1010 - Développement de la vidéosurveillance		3 128 010,30
	1011 - Equipement de la police municipale	Equipement de la police municipale	664 780,63
	Total 1011 - Equipement de la police municipale		664 780,63
	1012 - Prévention des risques urbains	Fleuve Magnan - Travaux et études sur les risques d'inondation	11 239,78
		Sécurisation et installation d'alarmes anti-intrusion	553 682,87
		Travaux de confortement	1 890 063,63
	Total 1012 - Prévention des risques urbains		2 454 986,28
	1014 - Acquisition d'horodateurs pour stationnement payant sur voirie	Acquisition des horodateurs	480 217,20
	Total 1014 - Acquisition d'horodateurs pour stationnement payant sur voirie		480 217,20
	1015 - Hôtel des Polices Saint-Roch	Hôpital Saint-Roch - Acquisition du foncier et études	15 025 392,00
	Total 1015 - Hôtel des Polices Saint-Roch		15 025 392,00
Total Prévention et sécurité			21 753 386,41
Rayonnement culturel	3010 - Travaux de sécurisation des bâtiments culturels	Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	936 731,22
	Total 3010 - Travaux de sécurisation des bâtiments culturels		936 731,22
	3013 - Equipements culturels, Œuvre d'arts et Fonds de concours	Acquisition d'œuvres	406 700,14
		Atelier cuisine niçoise	949,50
		Equipements culturels	357 925,39
		Subventions culturelles	62 428,00
	Total 3013 - Equipements culturels, Œuvre d'arts et Fonds de concours		828 003,03
	3015 - Equipement et rénovation des salles de spectacle	Acquisition et équipement des salles de spectacles	172 813,38
		Equipement de la Cinémathèque	396,67
		Equipement de la salle de théâtre Francis Gag	3 898,69
		Equipement des studios de la Victorine	18 765,30
		Travaux de rénovation des studios de la Riviera	231 690,11

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

		Travaux du théâtre de Verdure	9 147,72
	Total 3015 - Equipement et rénovation des salles de spectacle		436 711,87
Total Rayonnement culturel			2 201 446,12
Rénovation des cimetières	8211 - Travaux de maintenance des cimetières	Rénovation et conservation des cimetières	477 245,57
	Total 8211 - Travaux de maintenance des cimetières		477 245,57
	8214 - Construction et rénovation de caveaux	Rénovation et aménagement sur les concessions de cimetières	337 267,76
	Total 8214 - Construction et rénovation de caveaux		337 267,76
Total Rénovation des cimetières			814 513,33
Sports	4110 - Création équipements sportifs	Quartier du Ray - Création du terrain de grand jeu	298 853,83
		Quartier du Ray - Salle de Dojo - Acquisition en VEFA	104 160,00
	Total 4110 - Création équipements sportifs		403 013,83
	4112 - Aménagement et conformité des installations sportives	Aménagement et équipement du Complexe sportif des combes	149 980,36
		Aménagement et équipement des installations sportives	1 806 776,74
		Aménagement et équipement du Complexe sportif du Mercantour	38 063,66
		Plan de rénovation des piscines	275 952,85
		Rénovation des installations du Tennis Club Méditerranée	125 865,99
		Terrain Hairabedian Tripodes - Travaux d'aménagement	20 271,66
		Travaux de renouvellement des terrains synthétiques	499 935,66
		Travaux de rénovation des installations sportives	1 018 554,22
		Travaux d'éclairage	1 504 614,42
	Total 4112 - Aménagement et conformité des installations sportives		5 440 015,56
	4113 - Travaux sur le patrimoine municipal	Aménagement des installations sportives	438 817,21
	Total 4113 - Travaux sur le patrimoine municipal		438 817,21
Total Sports			6 281 846,60
Vie Scolaire	2010 - Création écoles	Construction groupe scolaire Saint-Isidore - Solde des travaux	247 298,72
		Groupe scolaire Saint-Charles	52 500,29
	Total 2010 - Création écoles		299 799,01
	2011 - Gros travaux de rénovation des écoles	Extension du groupe scolaire Ray-Gorbella	530 937,01
		Restructuration du groupe scolaire de la Corniche Fleurie	53 395,69
	Total 2011 - Gros travaux de rénovation des écoles		584 332,70
	2012 - Aménagement, conformité et équipement des écoles	Groupe scolaire les Magnolias - Réfection de la cuisine	21 015,94
		Mise aux normes des cantines scolaires	55 744,62
		Plan d'équipement de la cuisine centrale	597 611,64
		Plan d'équipement des écoles	521 290,47
		Plan numérique des écoles	287 352,52
		Travaux de rénovation des bâtiments scolaires	4 221 644,81

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

	Total 2012 - Aménagement, conformité et équipement des écoles		5 704 660,00
	2013 - Modernisation de la cuisine centrale	Travaux de construction de la nouvelle cuisine centrale	986 164,53
	Total 2013 - Modernisation de la cuisine centrale		986 164,53
	2014 - Centre Multi accueil de l'Ouest Nice Méridia	Centre multi accueil de l'Ouest	647 218,30
	Total 2014 - Centre Multi accueil de l'Ouest Nice Méridia		647 218,30
Total Vie Scolaire			8 222 174,54
Total général			72 702 865,51

2.2.2. Les autres dépenses réelles d'investissement

Ces autres dépenses sont constituées des dépenses dites « financières » qui s'élèvent à 68,8 millions d'euros et sont ventilées comme suit :

- Remboursement des annuités d'emprunts : 44 millions d'euros ;
- Gestion active des emprunts en dépenses (compensées par l'enregistrement de recettes équivalentes) : 19,8 millions d'euros ;
- Remboursement de l'emprunt afférent au PPP de l'Allianz Riviera : 4,7 millions d'euros ;
- Remboursements de cautions aux locataires du patrimoine privé de la ville de Nice pour un peu moins de 73 650 euros ;
- Remboursement d'emprunts de la Caisse d'Allocations Familiales pour environ 55 474 euros.

A ces dépenses financières s'ajoutent des dépenses réalisées Pour des travaux réalisés pour le compte de tiers pour environ 317 600 euros et qui comprennent essentiellement des opérations menées pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale (création d'un centre intergénérationnel à Nice Méridia) et des travaux d'urgence réalisés d'office par la ville en lieu et place de propriétaires défaillants.

3. Un encours d'emprunts en baisse de 12 millions d'euros

3.1. Une importante réduction du besoin de financements extérieurs

Au 31 décembre 2020, les différents encours se décomposent en :

- ✓ 370 213 681 € au titre du financement bancaire des dépenses d'équipement ;
- ✓ 95 743 644 € au titre du financement de la construction de l'Allianz Riviera assuré par un PPP (Partenariat Public Privé) ;
- ✓ 15 000 000 € pour un financement relais souscrit dans le cadre de l'acquisition de l'Hôpital Saint Roch[3].

Dans le détail l'évolution des encours est la suivante :

[3] Et 10 millions d'euros de différé de paiement constatés comptablement en écritures d'ordre.

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

❖ Encours bancaire

	2017		2018		2019		2020	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Fixes	276 603 499	69,29%	241 125 930	65,42%	224 237 228	61,67%	234 925 215	63,46%
Variables	122 585 356	30,71%	127 430 905	34,58%	138 703 293	38,22%	135 288 466	36,54%
Structurés	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	399 188 855	100%	368 556 835	100%	362 940 521	100%	370 213 681	100%

❖ Encours PPP

	2017		2018		2019		2020	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Fixes	109 865 737	100%	105 172 024	100%	100 463 812	100%	95 743 644	100%
Variables	-	-	-	-	-	-	-	-
Structurés	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	109 865 737	100%	105 172 024	100%	100 463 812	100%	95 743 644	100%

❖ Encours relais

	2017		2018		2019		2020	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Emprunt relais					25 000 000	100 %	10 000 000	100 %
TOTAL					25 000 000	100%	10 000 000	100%

L'analyse de la structure du volume de l'encours bancaire de la ville de Nice met en lumière plusieurs éléments, à savoir :

- Des prêteurs diversifiés, puisque l'encours se répartit autour des groupes suivants :

Prêteur	CRD au 31/12/2020	% du CRD
SFIL –CAFFIL- BANQUE POSTALE	151 564 826 €	40,94 %
CAISSE D'EPARGNE- CREDIT FONCIER	64 281 051 €	17,36 %
GROUPE CREDIT AGRICOLE	37 181 936 €	10,04 %
SOCIETE GENERALE	23 616 926 €	6,38 %
ARKEA	22 333 333 €	6,03 %
CAISSE DES DEPOTS	19 995 187 €	5,40 %
RIVAGE INVESTMENT	17 133 334 €	4,63 %
CREDIT COOPERATIF	13 913 994 €	3,76 %
DEXIA CL	9 180 831 €	2,48 %
Autres prêteurs	11 012 263 €	2,98 %
Ensemble des prêteurs	370 213 681 €	100 %

- Des emprunts sécurisés, puisque 100 % de l'encours est classé 1A selon la charte Gissler de bonne conduite (63 % de l'encours est à taux fixe et 37 % en taux variable).

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

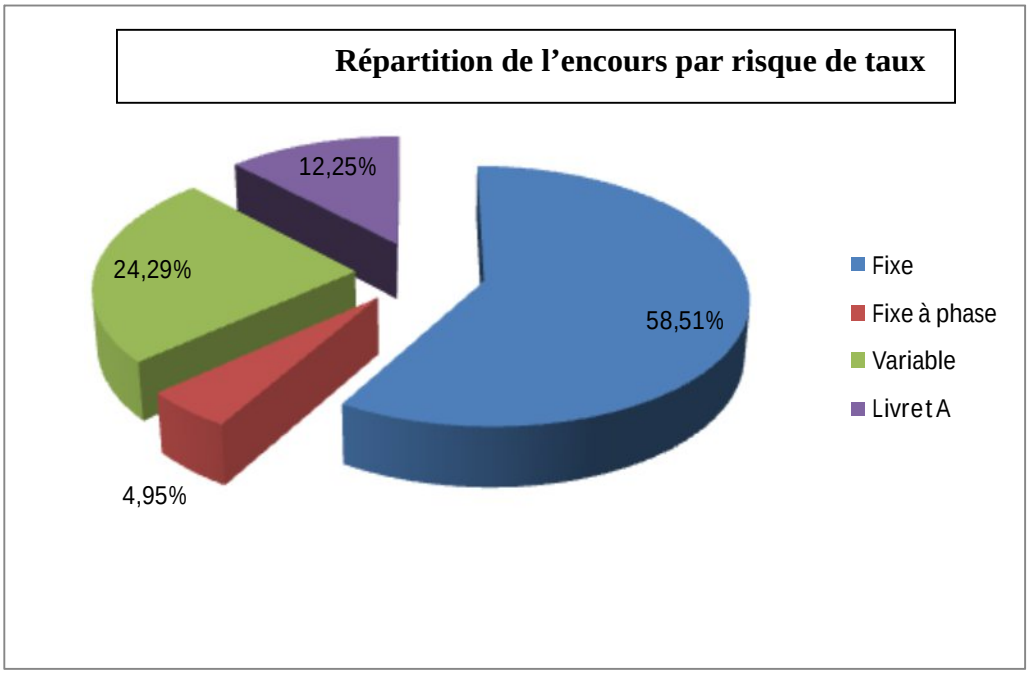

Par ailleurs, le stock des emprunts de la ville de Nice présente un rythme d'extinction soutenu. En effet, les durées résiduelles moyennes généralement observées sur les collectivités, oscillent autour de 14 ans[4] contre 12 ans 6 mois pour Nice.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
370 213 681 €	1,92 %	12 ans 6 mois	7 ans 1 mois	69

Profil d'extinction de l'encours bancaire de la ville de Nice au 31/12/2020

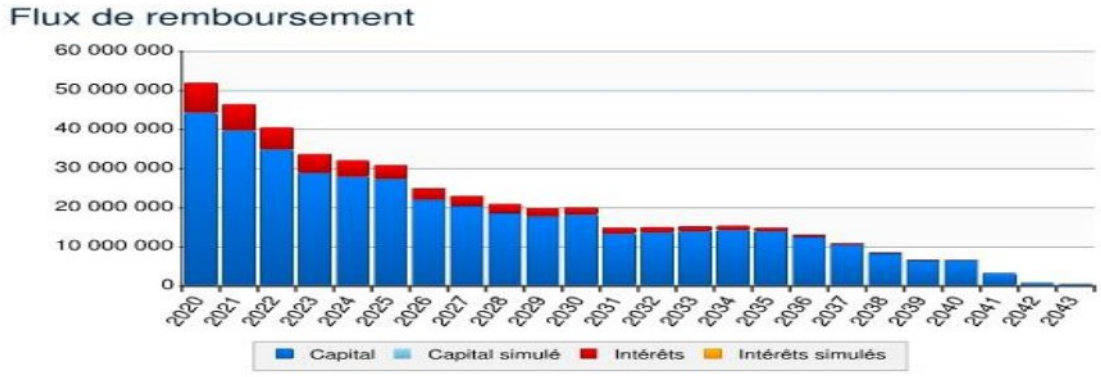

[4] Source Observatoire Finance Active

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

Une partie de l'encours (6,4 millions d'euros) correspond à des emprunts ayant financé des équipements transférés depuis à la Métropole Nice Côte d'Azur. Il est à noter que la Métropole Nice Côte d'Azur rembourse à la ville de Nice une annuité d'un montant de 13,1 millions d'euros depuis 2008 au titre du transfert d'une quote-part des emprunts contractés pour le financement d'équipements transférés.

3.2. Un taux moyen en baisse pour la cinquième année consécutive

La baisse des taux de marché et la politique de gestion active menée par la ville ont permis une nouvelle fois de baisser le taux moyen de la dette tout en conservant le même niveau de sécurisation de ses contrats (aucun emprunt structuré) :

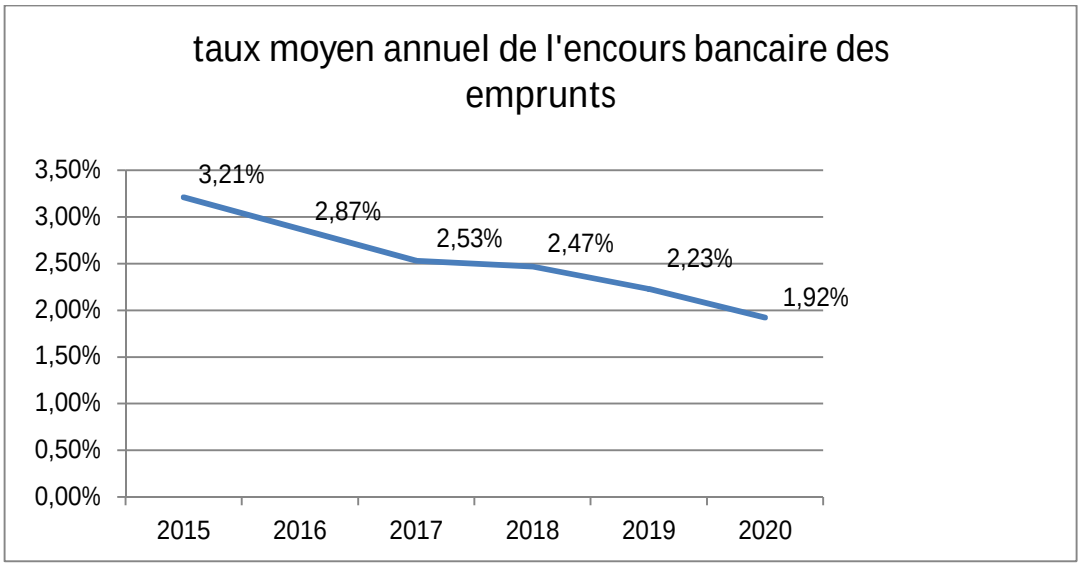

Conformément aux contrats signés, le remboursement du capital s'est élevé en 2020 à 63 847 009 €, soit une annuité totale de 75 908 903 € qui se répartit comme suit :

Emprunts en euros	44 071 366
Emprunts afférents aux PPP	4 720 168
Emprunts Caisse allocations familiales	55 475
Paiement différé Hôpital Saint Roch	15 000 000
	63 847 009
Intérêts réglés à l'échéance	7 754 726
ICNE (intérêts courus non échus)	- 200 000
Intérêts ligne de crédit	23 237
Intérêts des autres emprunts	4 483 931
	12 061 894
TOTAL ANNUITE 2020	75 908 903

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

3.3. Les nouveaux encours

En 2020, la ville de Nice a remboursé plus d'emprunts qu'elle n'en a souscrit, réduisant ainsi son encours de 12,4 millions d'euros. Le montant des nouveaux encours s'établit à 51,4 millions d'euros afin de financer le programme d'équipements de la ville de Nice.

Prêteur	Montant emprunté (en €)	Conditions financières
Arkéa Banque	10 000 000	Euribor 12 mois + 0,51 % sur 20 ans
La Banque Postale	2 400 000	Euribor 12 mois + 0,47 % sur 20 ans
La Banque Postale	10 000 000	Taux fixe 1,06% annuel sur 20 ans
La Banque Postale	10 000 000	Taux fixe 0,65 % annuel sur 20 ans
Caisse d'Epargne	8 000 000	Livret A + 0,30 % sur 20 ans
Caisse d'Epargne	6 000 000	Taux fixe 0,77 % annuel sur 20 ans
Société Générale	5 000 000	Euribor 12 mois + 0,37 % sur 20 ans
Ensemble des prêteurs	51 400 000	

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

Budget annexe de l'Opéra

Le budget annexe de la régie autonome de l'opéra de Nice a été créé par délibération du 8 avril 2011. Cette régie, dotée de la seule autonomie financière, a pour mission de gérer le théâtre lyrique de l'Opéra, la Diacosmie, l'art lyrique, l'orchestre philharmonique et le ballet Nice Méditerranée, ainsi que les services, personnels et équipements nécessaires à son fonctionnement.

1. Section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'Opéra ont été fortement marquées par la crise sanitaire avec une perte de billetterie estimée à 1 million d'euros.

Pour permettre la continuité de cette activité, une subvention d'équilibre complémentaire a été adoptée par le Conseil municipal du 14 décembre 2020.
Dans le détail, les recettes du budget annexe de l'Opéra sont constituées :

- De la subvention versée par la ville de Nice au budget annexe de l'Opéra : 16,5 millions d'euros ;
- De la subvention versée par le Département des Alpes-Maritimes en faveur du fonctionnement de l'orchestre philarmonique de Nice pour un montant de 1,8 million d'euros ;
- Du FCTVA pour 8 188 € ;
- Des recettes de billetteries et diverses recettes liées à l'activité du budget annexe : 364 222 euros ;
- Des recettes liées à l'exploitation de la buvette du théâtre, des locations de salles de l'Opéra et coproductions (0,2 million d'euros) ;
- De produits exceptionnels comprenant des dons divers de mécénat à hauteur de 117 801 € essentiellement ;
- Des atténuations de charges comprenant les reversements sur les tickets restaurant, des régularisations sur indemnités journalières pour 0,2 million d'euros.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées :

- Des charges de personnel pour 16,8 millions d'euros,
- Des charges opérationnelles permettant le bon de fonctionnement de l'Opéra avec essentiellement :
  - ✓ Les fournitures diverses : 155 165 €
  - ✓ Le gardiennage : 229 659 €
  - ✓ L'énergie et le chauffage : 145 597 €
  - ✓ Les contrats de prestations de service : 187 681 €
  - ✓ Les entretiens et maintenances diverses : 104 178 €
  - ✓ Les locations mobilières : 90 718 €
  - ✓ Les frais de publicité et de publications : 65 531 €
  - ✓ L'entretien des bâtiments : 36 336 €
  - ✓ Les frais de déplacements, missions et réceptions : 59 632 €
  - ✓ Les transports collectifs de biens : 21 545 €
  - ✓ la documentation (abonnements et achats de fonds) : 4 606 €

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

- ✓ Les honoraires, assurances, banque, frais de contentieux : 93 650 €

- Des autres charges de gestion courante (droits d'auteurs par exemple) pour un montant de 220 983 €,
- De diverses charges exceptionnelles pour un montant de 11 172 €,
- De charges financières liées au fonctionnement de la ligne de trésorerie du budget annexe pour un montant de 2 000 €.

2. Section d'investissement

2.1. Les recettes d'investissement : 283 574 euros

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- Du fonds de compensation de la TVA pour 112 654 €,
- De l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour 169 820 €,
- De dépôts et cautionnements reçus pour 1 100 €.

2.2. Les dépenses d'investissement : 87 110 euros

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 87 110 € (soit un taux de réalisation de 95 %) et ont notamment permis le paiement :

- De travaux de rénovation du plancher de la scène de l'Opéra (24 992 €),
- De matériels son et vidéo (38 263 €),
- De rénovation électrique (20 855 €),
- De dépôts et cautionnement : 3 000 €

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

Budget annexe Nikaïa-Acropolis

Le budget 2020 de la régie autonome Nikaïa-Acropolis a été fortement marqué par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Le Conseil municipal a donc adopté par délibération une subvention d'équilibre permettant à cette activité d'assurer une continuité de service dans l'attente de la réouverture des équipements.

1. Section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées essentiellement :

- Des produits des services vendus par les palais Acropolis et Nikaïa (locations d'espaces, billetterie, bar, restauration rapide et prestations diverses liées aux manifestations et congrès) pour 5,27 millions d'euros contre 19,7 millions d'euros en 2019,
- Des recettes de location du parvis de Nikaïa pour 534 168 €,
- De la part « salarié » des titres restaurant prélevée sur les rémunérations des agents de la régie pour environ 75 382 euros,
- Des atténuations de charges pour 67 617 €.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des charges de personnel pour un montant de 4,5 millions d'euros et des charges à caractère général (4,4 millions d'euros) retraçant l'ensemble des dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des palais Acropolis et Nikaïa. Ces charges à caractère général sont principalement constituées par :

✓ Le gardiennage :	775 163 €
✓ L'énergie et le chauffage :	646 399 €
✓ Les contrats de prestations de service :	926 877 €
✓ L'entretien et la maintenance des équipements :	509 534 €
✓ Les locations mobilières :	613 670 €
✓ Les frais de publicité, publications et foires :	166 893 €
✓ Le nettoyage des locaux :	396 688 €
✓ Les frais de déplacements, missions et réceptions :	10 457 €
✓ Les assurances, banque, études, redevances :	138 515 €
✓ Les impôts et taxes liés à l'activité :	20 811 €

Il a été constaté par ailleurs des dépenses exceptionnelles à hauteur de 214 225 €. Il s'agit d'annulations de titres sur exercices antérieurs correspondant aux remboursements d'acomptes sur des manifestations ou congrès qui auraient dû avoir lieu pendant la période de fermeture en raison de la crise sanitaire.

2. Section d'Investissement

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

334 343 € ont été investis en 2020 pour des opérations de sécurité sur les ascenseurs du Palais Acropolis, des travaux de clôture du parvis du palais Nikaïa ou encore l'acquisition de petits matériels pour les deux équipements.

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE

Budget annexe Fourrière automobile

Le budget annexe de la régie autonome Fourrière Automobile a été créé en septembre 2019, avec pour objectif la reprise en gestion directe du service de Fourrière automobile sur le territoire de la ville de Nice à compter du 1er septembre 2020. L'exécution 2020 n'a donc porté que sur 4 mois.

1. Section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées :

- Des recettes encaissées, à la suite de la mise en fourrière des véhicules, pour 751 587 €,
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la ville de Nice pour 626 162 €,
- De la part « salarié » des titres restaurant des agents de la régie pour environ 2 199 €.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont principalement constituées :

- Des charges de personnel pour 269 250 €,
- Des charges opérationnelles permettant le bon de fonctionnement du service avec essentiellement :
  - ✓ Les contrats de prestations de service : 716 116 €
  - ✓ Les locations immobilières : 140 676 €
  - ✓ Les charges de copropriétés : 721 €
  - ✓ L'entretien des bâtiments : 32 744 €

2. Section d'Investissement

La somme de 22 000 € correspond à des dépôts et cautionnements.